

Consultation publique

Perspectives budgétaires 2021





Table des matières

Mot de Benoit Dorais	3
Le contexte budgétaire.....	4
La définition de la consultation prébudgétaire	5
Les grandes priorités de l'Administration municipale	7
Les perspectives économiques.....	8
Le partage des compétences et les politiques financières.....	10
Coup d'œil sur la Ville de Montréal.....	12
Le processus budgétaire	14
Le budget en cours et l'impact des décisions.....	15
Les sujets de la consultation prébudgétaire en 2021	17
A) Retour à une économie effervescente dans le contexte de la COVID-19	19
B) L'amélioration des services aux citoyen.ne.s par des investissements en projets d'immobilisations	22

Mot de Benoit Dorais



Nous vous remercions de votre intérêt pour cet important exercice de démocratie participative qui, nous l'espérons, sera à nouveau un franc succès cette année.

Forte d'une première expérience couronnée de succès, notre administration a décidé de reconduire la tenue de consultations prébudgétaires. Nous souhaitons entendre les opinions, les idées et les interrogations de la population montréalaise à propos du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal et du programme d'immobilisations.

La Commission sur les finances et l'administration (CFA) a donc de nouveau été mandatée pour consulter les citoyen.ne.s en prévision du budget 2021 de Montréal.

Au printemps 2019, près de 70 personnes ou groupes ont participé de manière active à la première consultation prébudgétaire en déposant et en présentant des mémoires ou en transmettant des opinions écrites.

Je tiens à souligner que les membres de la CFA ont été impressionnés par la qualité de l'information et des opinions offertes par les participant.e.s, et que notre administration s'est directement inspirée de plusieurs des idées qui y ont été soulevées pour élaborer le budget 2020.

Cette année, en raison du contexte particulier provoqué par la crise sanitaire, la consultation se fera principalement via un sondage en ligne. Cette consultation électronique permettra de recueillir les points de vue d'un plus grand nombre de personnes issues de divers profils.

Plus que jamais, la Ville doit revoir ses façons de faire et les services qu'elle offre à la population.

Certains secteurs d'activités, comme le développement durable et la transition écologique, les infrastructures routières, les infrastructures de l'eau, ainsi que les équipements culturels et les loisirs, sont au cœur de la vie de notre métropole et représentent autant de priorités pour la Ville.

Je tiens à rappeler que Montréal s'est aussi dotée d'une vision porteuse en matière d'aménagement urbain qui a un impact positif et concret sur la vie montréalaise. Je pense entre autres au soutien offert aux commerces de quartiers, aux mesures visant à favoriser les déplacements actifs ou aux aménagements inclusifs.

La métropole entend donc saisir toutes les occasions qui se présentent à elle pour jeter les bases d'une nouvelle économie plus inclusive, résiliente et verte. Cette ambition doit être au cœur des orientations budgétaires et des investissements de demain.

Les consultations prébudgétaires constituent une initiative marquée par la transparence et empreinte des valeurs de démocratie participative. Elles visent à rapprocher les citoyen.ne.s du processus décisionnel et représentent une occasion pour toutes et tous de mieux comprendre le processus budgétaire de la Ville, ses priorités et son fonctionnement et d'influencer les choix qui façonneront le Montréal de demain.

Je tiens donc à réitérer l'importance que nous leur accordons et j'espère que vous y participerez en très grand nombre.

Benoit Dorais

Président du comité exécutif et responsable des finances, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et de la performance organisationnelle

Le contexte budgétaire



La définition de la consultation prébudgétaire

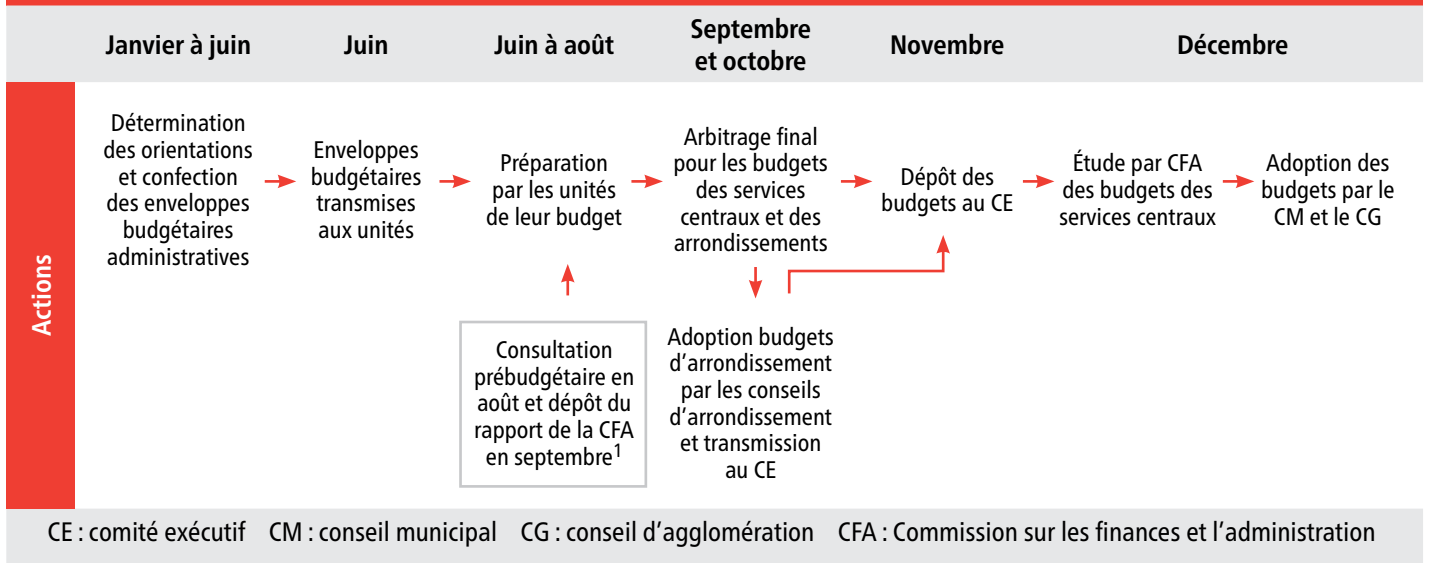
La consultation prébudgétaire est un moyen qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élus et les fonctionnaires, responsables de la préparation du budget, afin de les sensibiliser à leurs préférences. C'est un exercice qui se déroulera au cours du mois d'août 2020 et se conclura par le dépôt d'un rapport de la Commission sur les finances et l'administration (CFA) de la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») aux conseils municipal et d'agglomération de septembre.

Plus spécifiquement, au courant du mois d'août, un sondage sera publié sur montreal.ca. Ce dernier permettra à l'ensemble des citoyen.ne.s et membres de la communauté montréalaise, par voie de questions à choix multiples, de faire part de leurs préférences budgétaires par thématique. Le sondage sera disponible pour une période de trois semaines.

Les réponses recueillies seront ensuite analysées par la CFA et guideront les recommandations de celle-ci. Les membres de la CFA déposeront en septembre leur rapport faisant état de leurs recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Le comité exécutif de la Ville en fera l'analyse et y répondra par la suite.

Ainsi, comme l'indique le schéma qui suit, les consultations se dérouleront au cours de la période où la Ville détermine les orientations qu'elle entend adopter pour la confection du Budget 2021.

Processus budgétaire annuel (budgets de fonctionnement et d'immobilisations) et consultation prébudgétaire



Les opinions émises par l'entremise du sondage en ligne influenceront la préparation du Budget 2021 et la valeur des enveloppes budgétaires des unités administratives de la Ville.

Le présent document comporte trois sections qui permettent aux citoyen.ne.s de se familiariser avec divers sujets susceptibles d'influencer leur compréhension des besoins de la Ville et des éléments que celle-ci doit prendre en considération dans la préparation du budget. Ces sections sont :

1. Le contexte budgétaire;
2. Le processus budgétaire;
3. Les sujets de consultation prébudgétaire en 2021.

L'objectif de la consultation prébudgétaire

La consultation prébudgétaire est un mécanisme de démocratie participative. Elle permet à l'Administration d'entendre les citoyen.ne.s de l'agglomération sur des sujets budgétaires. L'Administration tiendra compte des opinions et propositions présentées pour établir les orientations budgétaires 2021.

¹. En 2019, le processus de consultation prébudgétaire s'est déroulé de mars à mai. En raison de la COVID-19, ce processus a été décalé cette année.



Les grandes priorités de l'Administration municipale

L'année 2020 fut marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cet événement a eu un impact majeur sur la vie de tous les citoyen.ne.s et les commerces montréalais. Pendant trois mois, un confinement strict s'est imposé. Avec l'amélioration de la situation sanitaire, l'attention se tourne maintenant vers le déconfinement et la relance économique. L'objectif ne doit pas être de revenir aux mêmes réflexes qu'avant. Il faut s'assurer que cette relance est au profit de tous les citoyen.ne.s et des commerces. Ainsi, dans le Budget 2021, l'Administration priorise une vision inclusive des investissements en aménagement et en mobilité durable. Elle souhaite également appuyer l'innovation et la créativité montréalaise. Le tout dans le respect des principes de la transition écologique.

Le droit fondamental de chaque Montréalais.e de se loger convenablement peu importe sa condition et à la hauteur de sa capacité de payer sera de nouveau mis de l'avant par l'Administration.

Les investissements dans les transports collectifs et actifs permettront d'assurer un environnement sain et des aménagements urbains conviviaux, tout en transformant la façon dont les citoyen.ne.s se déplacent chaque jour.

La préservation d'espaces naturels, le verdissement ainsi que la requalification et la rénovation de parcs locaux demeurent des priorités pour l'année 2021. Ces actions permettront de rendre chaque quartier plus vert et attrayant, contribuant à faire de Montréal une métropole dynamique et résiliente.

Afin d'assurer une économie locale prospère du futur, l'Administration appuiera l'innovation et la créativité des commerçants et des organismes locaux.

Les perspectives économiques

La conjoncture économique et le budget de la Ville

L'évolution de la conjoncture économique influence le cadre budgétaire de la Ville en apportant son lot d'occasions et de défis. Nombre d'entre eux doivent d'ailleurs être maintenant analysés dans le cadre de réponses à de grands enjeux régionaux ou mondiaux à déployer à court, moyen et long terme. Nous pouvons évidemment penser à la pandémie de COVID-19, au réchauffement climatique, à l'accroissement et au vieillissement de la population, à l'évolution du nombre de navetteurs et de visiteurs, etc. Tous ces enjeux forcent la Ville à revoir son offre de service, ce qui peut avoir un impact budgétaire : pensons aux loisirs, à la voirie, à l'eau, au transport collectif et actif, à la collecte et au traitement des matières recyclables et résiduelles, à la sécurité publique, à l'urbanisme, etc. C'est donc dans un contexte en perpétuel changement que les élus tâchent de conjuguer leur volonté de répondre à des besoins variés et l'exigence de respecter la capacité de payer des contribuables ainsi que l'équité intergénérationnelle.

L'élaboration d'un budget rappelle la nécessité de faire des choix. L'exercice n'est pas anodin, car, par leur portée, les choix judicieux ont le potentiel d'influencer à leur tour l'économie afin qu'elle participe à l'accroissement du bien-être des Montréalais. es d'aujourd'hui et de demain. Un regard sur les tendances économiques régionales et mondiales fournit donc la toile de fond nécessaire sur laquelle s'effectuera l'exercice de la planification budgétaire.

Les perspectives mondiales

Le panorama économique mondial actuel est évidemment dominé par l'évolution de la pandémie de COVID-19, qui devrait faire chuter le PIB de la planète de 4,1 % en 2020 avant de mener à un rebond avoisinant 5,1 % en 2021. Cet événement majeur fait passer au second plan de nombreuses autres sources d'incertitudes : des tensions entre la Chine et les États-Unis (et plusieurs pays occidentaux, dont le Canada); le contrôle accru de Pékin sur Hong Kong; des tensions militaires à la frontière sino-indienne; l'issue inconnue des prochaines négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine, entre les États-Unis et l'Union européenne et entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à la suite du Brexit. C'est sans mentionner la multiplication d'événements climatiques majeurs (feux de forêt, inondations, sécheresses, etc.).

Le Québec et le Canada

Pour faire face à la crise sanitaire, le Québec et le Canada ont mis à l'arrêt des pans complets de leurs économies et mis en place de vastes programmes afin de venir en aide à la population affectée. Il est ainsi estimé qu'en seulement deux mois, soit de février à avril 2020, le taux de chômage est passé au Québec de 4,5 % à 17,0 %, pour être ramené à 13,7 % un mois plus tard alors que s'amorçait le déconfinement. On estimait aussi en juillet 2020 que pas moins de 1,9 million de Québécois.es et 8,2 millions de Canadien.ne.s avaient bénéficié de la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Il est donc attendu que les PIB québécois et canadien chutent respectivement de 6,3 % et 6,1 % en 2020 avant de pouvoir récupérer une partie de leur perte en 2021, avec des croissances de 6,0 % et 5,2 %. On s'attend également à ce que le taux de chômage soit ramené à 7,6 % au Québec en 2021.

Montréal

Au Québec, c'est la région métropolitaine de Montréal qui a payé le plus lourd tribut, au chapitre tant des personnes infectées que des vies emportées par la pandémie. L'effet sur l'économie a aussi été majeur sur plusieurs plans, mais les données permettant d'en établir un portrait représentatif demeurent fragmentaires. Plusieurs répercussions ne seront toutefois que temporaires, par exemple la diminution de l'activité touristique ou la réduction du nombre de mises en chantier. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront entre-temps le secteur de la construction : l'échangeur Turcot, le Réseau express métropolitain, le nouveau siège social de la Banque Nationale du Canada, etc.

En 2020 et en 2021, l'évolution du marché montréalais de l'habitation retiendra l'attention à plus d'un titre. On assiste depuis quelques années à une rareté croissante du nombre de logements locatifs, le taux d'inoccupation diminuant d'année en année et atteignant 0,5 % dans certains quartiers de Montréal. L'actuelle pandémie est par ailleurs apparue dans un marché montréalais de l'habitation en surchauffe affichant une hausse soutenue des prix et un nombre croissant de cas de surenchère. Quel sera l'effet de la crise sanitaire sur la construction, la quantité de propriétés à vendre et leurs prix? Observera-t-on un effet distinct selon le type de propriétés ou leur localisation? Si l'on constate un effet, quelle en sera la durée? Voilà quelques questions propres au marché de l'habitation auxquelles les prochains mois apporteront des réponses.

D'autres questions influenceront également notre mode de vie et, par ricochet, les finances municipales : les préoccupations environnementales seront-elles au cœur de la reprise économique? Cette dernière sera-t-elle inclusive? Comment évolueront les revenus des Montréalais.es, leurs loisirs, leurs habitudes de transport? Devrons-nous adopter de nouvelles pratiques urbanistiques? Quelles initiatives la Ville doit-elle prendre devant ces enjeux? Qu'en pensez-vous?

Note : Les projections de PIB correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : Banque mondiale, Fonds monétaire international, ministère des Finances du Québec, Desjardins, RBC, BMO, TD et Scotiabank.

Le partage des compétences et les politiques financières

Conformément aux prescriptions de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (RLRQ, chapitre C-14) ainsi que de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), et de ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales.

Les compétences du conseil d'agglomération

Les compétences d'agglomération, plus précisément les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

Les compétences des conseils municipal et d'arrondissement

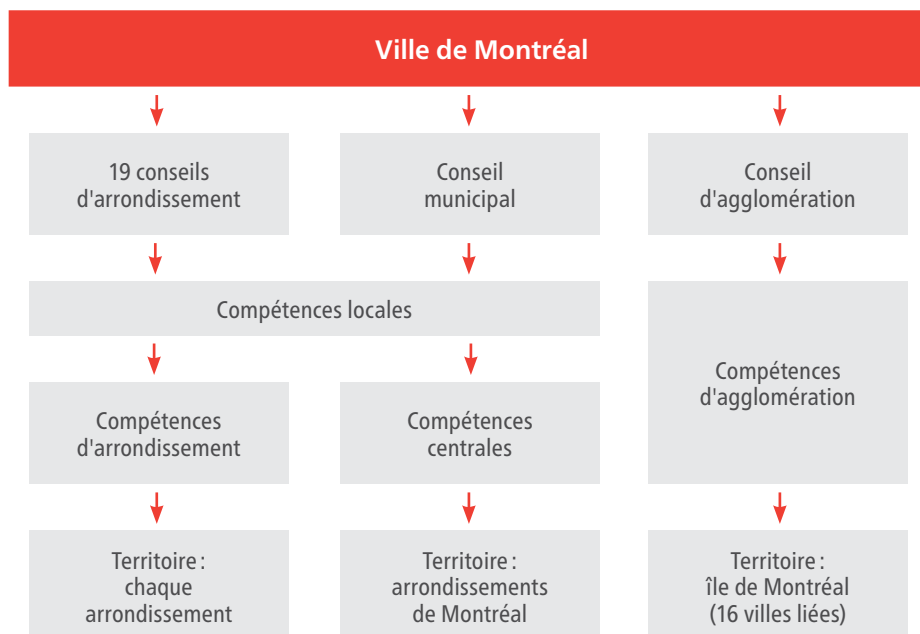
Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

À titre d'exemple, les dépenses en matière de sécurité publique et de sécurité incendie sont des compétences d'agglomération, tandis que la gestion des bibliothèques et l'entretien des parcs relèvent des conseils municipal et d'arrondissement.

La figure qui suit illustre le partage des compétences à la Ville, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application :

Figure 1 – Le partage des compétences à la Ville



Les politiques financières guidant les actions de l'Administration

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville en 2002, celle-ci a adopté sept politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guide à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires de la Ville et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques de la Ville.

Elles partagent un but commun : gérer de façon responsable les dépenses et les revenus de la Ville avec pour objectif principal de fournir aux contribuables montréalais les meilleurs services, et ce, au meilleur coût possible.

Pour plus d'information :

ville.montreal.qc.ca – Gestion financière

Coup d'œil sur la Ville de Montréal²

UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE



1,8 M

d'habitants

3 %

de croissance économique en 2019, supérieure aux autres grandes villes canadiennes

168 000

nouveaux ménages pourraient décider de s'établir sur le territoire de la Ville de Montréal d'ici 2041, soit 44,4 % des nouveaux ménages de la grande région métropolitaine.

EFFORTS DE LUTTE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Cote globale donnée à la Ville de Montréal par Carbon Disclosure Project, un réseau qui compare la performance des villes en matière d'émission de GES comparativement à la faible moyenne nord-américaine qui affiche la cote D.

50 %

des matières résiduelles détournées de l'enfouissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal

1 400

tonnes de polluants atmosphériques absorbés par les forêts urbaines/année

Plus de 55 000

frênes traités bisannuellement sur les domaines public et privé contre l'agrile



MOBILITÉ DURABLE



2,1 G\$

pour la mobilité durable entre 2020 et 2022³

450,4 M

de déplacements en transport collectif

876 KM

de pistes cyclables

2. Les données rapportées ont pour année de référence 2018, sauf indication contraire.

3. 69,5 M\$ au budget de fonctionnement 2020 et 1 379,2 M\$ au PTI 2020-2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité + 668,4 M\$ en contribution à l'ARTM.

Coup d'œil sur la Ville de Montréal

DES INVESTISSEMENTS MAJEURS POUR L'AMÉLIORATION DE NOS INFRASTRUCTURES



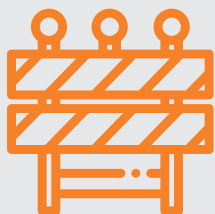
EAU

1,8 G\$

pour les infrastructures de
l'eau entre 2020 et 2022

8 539 KM

de conduites à entretenir



VOIRIE

1,6 G\$

pour les infrastructures routières
entre 2020 et 2022⁴

11 436 KM

de voies chaussées à entretenir

DES SERVICES AU QUOTIDIEN

SÉCURITÉ PUBLIQUE

1,4 M

d'appels à la section
centrale du 911 en 2019

CULTURE

8,3 M

de visiteurs par année dans
les 45 bibliothèques de quartier



DÉNEIGEMENT

16 M

de m³ de neige chargée
en 2019

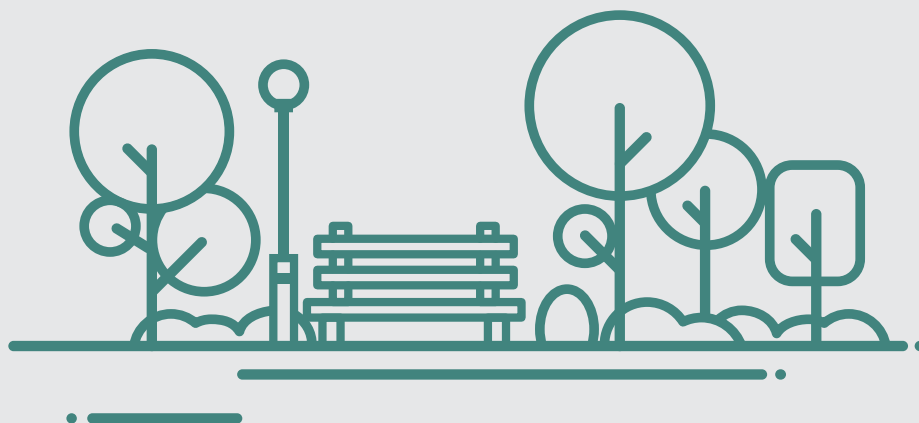
PARCS ET LOISIRS

1 332

parcs et espaces verts
de propriété municipale

3 396

installations récréatives, sportives
et culturelles extérieures



4. 1 225,7 M\$ dans la protection des actifs et 385,2 M\$ dans le développement de nouvelles infrastructures (incluant les pistes cyclables).

Le processus budgétaire

Le budget en cours et l'impact des décisions

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville comprend deux volets :

- le budget de fonctionnement (BF);
- le Programme décennal d'immobilisations (PDI).

Le BF regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le PDI regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison est un investissement en immobilisations, tandis que toutes dépenses liées, par exemple, l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage sont présentées dans un budget de fonctionnement.

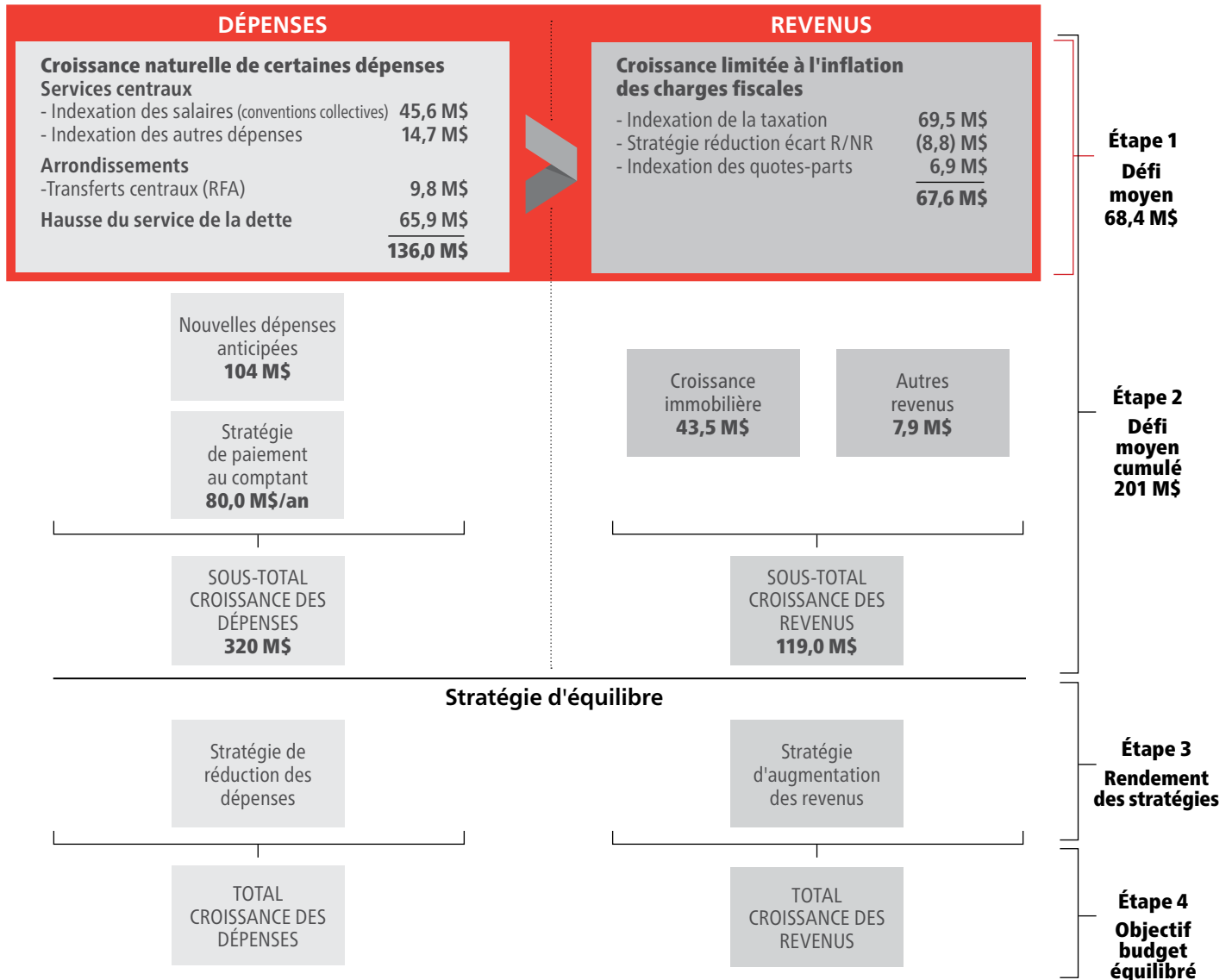
L'équilibre budgétaire

Chaque année, la Ville cherche à équilibrer ses dépenses et ses revenus dans le cadre de la préparation du budget. Le défi de l'équilibre budgétaire est attribuable à un certain nombre de facteurs qui influencent le cadre financier de la Ville.

Pour illustrer cette situation, nous utilisons l'équation budgétaire simplifiée qui a été présentée lors de la consultation prébudgétaire 2020 et qui compare la progression des principales dépenses de la Ville à celle des principaux postes de revenus tels qu'ils sont calculés au cadre budgétaire.

Lors de l'élaboration de mémoires pour le consultation prébudgétaire, il est demandé que toute proposition pouvant entraîner des coûts additionnels pour la Ville soit accompagnée de propositions de financement (que ce soit par des sources de revenus additionnels ou par la réallocation d'autres dépenses). Pour plus d'information sur ce point, vous pouvez consulter le document de référence sur les instructions de dépôt de mémoire.

Figure 2 – L'équilibre budgétaire, moyenne de trois ans (2020-2022)



L'impact de la COVID-19

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact mesurable sur l'économie montréalaise. Entreprises et citoyen.ne.s ont subi des réductions de revenus, des fermetures de locaux et des pertes d'emplois. Comme on peut s'en douter, la crise a également eu un impact négatif sur les finances de la Ville. Par exemple, le confinement a entraîné une réduction des revenus de stationnement, et le ralentissement du marché immobilier a induit inévitablement une diminution de droits sur les mutations immobilières.

En même temps, la Ville a également vu ses dépenses augmenter soit par l'achat d'équipements de protection, soit par des aides financières directes à la population et aux organismes.

Ces conséquences risquent de durer aussi longtemps que la crise sanitaire et ses impacts économiques demeureront d'actualité. Les pressions budgétaires qui y sont liées s'ajouteront donc aux défis d'équilibre budgétaire récurrents de la Ville en 2021.

Les sujets de la consultation prébudgétaire en 2021



Les sujets de la consultation prébudgétaire en 2021

Dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire, la Ville souhaite obtenir l'opinion des citoyen.ne.s et des contribuables sur un certain nombre d'enjeux auxquels elle sera confrontée en 2021 :

- A) Retour à une économie effervescente dans le contexte de la COVID-19
- B) Amélioration des services aux citoyen.ne.s par des investissements en projets d'immobilisations

La consultation permettra de pousser plus loin la réflexion sur les sujets et questions posées à la population.

A) Retour à une économie effervescente dans le contexte de la COVID-19

La crise sanitaire créée par la COVID-19 a eu un impact mesurable majeur sur l'économie montréalaise. Alors que la métropole devient l'épicentre de la COVID-19 au Canada, des mesures sanitaires nécessaires freinent subitement le moteur économique de la province. Les effets du confinement et du déconfinement progressif auront des impacts sur l'économie de la métropole jusqu'à 2021 au moins. Afin de bien comprendre l'ensemble de ces impacts, et dans le cadre de l'élaboration de son plan de relance la Ville de Montréal, a réuni un comité d'experts.

Ce comité recommande notamment d'« obtenir du gouvernement du Québec la levée temporaire de l'obligation d'équilibrer son budget ». Notons qu'en plus de s'engager à soutenir les contribuables directement lors du confinement⁵, les différents paliers de gouvernement ont annoncé plusieurs programmes et projets pour relancer l'économie fragilisée. Bien que cette année le gouvernement fédéral annonce un déficit d'au moins 383 milliards de dollars et le gouvernement provincial de 15 milliards de dollars, en partie pour soutenir et puis relancer l'économie, selon la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit absolument déposer un budget équilibré, c'est-à-dire un budget où les dépenses et les revenus sont égaux⁶.

Ainsi, trois options se présentent afin de faire face aux défis budgétaires particuliers de 2021 :

1. Revoir à la baisse, ou même limiter, certains services afin d'éviter des augmentations de taxes foncières;
2. Atténuer le choc financier en étalant le défi budgétaire dans le temps, sous réserve d'une modification de la loi, et donc déposer un budget non équilibré. Plus précisément, il s'agirait de déposer un budget dans lequel les revenus seraient inférieurs aux dépenses. Cet écart serait alors résorbé dans les budgets futurs;
3. Augmenter les taxes foncières, et ce, même au-delà de l'inflation, afin de maintenir le niveau de services aux citoyens pour équilibrer le budget.

5. Au fédéral, en date du 8 juillet 2020, le déficit budgétaire pour l'année 2020-2021 était estimé à au moins 383 milliards de dollars tandis qu'au provincial le budget déposé en surplus en mars, sera plutôt ajusté pour refléter un déficit estimé de 15 milliards de dollars en date du 8 avril 2020.

6. *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Scénario	Contexte	Principaux avantages	Principaux désavantages
1. Revue à la baisse des services	Depuis plusieurs années, la Ville revoit systématiquement ses façons de faire afin de trouver des économies tout en offrant des services de qualité aux citoyen.ne.s.	1. Respecte la capacité de payer des contribuables.	1. Marges de manœuvre en la matière sont extrêmement limitées. 2. Réduire les services aux citoyen.ne.s n'est pas forcément l'idéal en période de crise.
2. Étalement du déficit budgétaire dans le temps	Nécessite une modification législative ainsi que la mise en place de stratégies pour résorber ce déficit sur plusieurs années.	1. Permet d'étaler dans le temps l'impact financier, et donc amoindrir le choc pour les contribuables. 2. Permet de mettre en œuvre des stratégies fiscales et financières en appui à la reprise et à la relance de l'économie. 3. Permet de maintenir les services aux citoyen.ne.s et aux organisations.	1. Risque de faire augmenter le fardeau fiscal des futures générations.
3. Augmentation des taxes foncières	Étant donné l'ampleur du défi de l'équilibre budgétaire, l'augmentation des taxes foncières à imposer aux contribuables serait nécessairement bien au-delà de l'inflation, si ce scénario était le seul retenu.	1. Permet de maintenir les services aux citoyen.ne.s. 2. Permet de mettre en œuvre des stratégies fiscales et financières en appui à la reprise et à la relance de l'économie.	1. Accroît la pression sur la capacité de payer d'un grand nombre de citoyen.ne.s qui vivent déjà une situation financière difficile à cause de la crise.

Par ailleurs, la Ville souhaite appuyer son économie locale pour lui permettre de retrouver son effervescence du début d'année. Elle reconnaît le besoin de soutenir particulièrement les secteurs les plus durement touchés, comme le milieu culturel, l'industrie touristique, tous les petits et moyens commerces ainsi que les restaurants et les bars. La Ville souhaite également saisir cette occasion pour appuyer ces secteurs de manière à augmenter la résilience de la métropole.

Les investissements en infrastructures sont un facteur clé d'une relance économique et de la croissance économique en général. L'estimation des retombées des investissements sur le PIB va d'un multiplicateur de 1,14 à un multiplicateur

de 1,78, selon la méthodologie et les hypothèses employées. Dans cette optique, au début du mois de mai 2020, le gouvernement du Québec a lui-même annoncé le devancement de ses investissements en infrastructures (soit 2,9 milliards de dollars d'investissements en santé et en transport collectif déjà prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030) afin de relancer l'économie.

Les investissements en infrastructures ont beaucoup d'effets positifs sur l'économie de Montréal et sur la qualité de vie de ses citoyen.ne.s mais sous-tendent certaines externalités.

Effets positifs sur l'économie de Montréal et sur la qualité de vie de ses citoyen.ne.s	Externalités
L'accélération des investissements en immobilisations pourrait permettre d'atteindre un maintien des actifs satisfaisant (notamment en ce qui concerne le réseau d'eau et le réseau routier) tout en ayant un effet structurant pour la relance économique de Montréal.	Investir dans des projets structurants aura un impact au niveau du budget de fonctionnement par une augmentation supplémentaire du service de la dette (capital et intérêts) et aussi au niveau de la majoration de la dette. Par conséquent, il se pourrait que l'atteinte du ratio de 100 % de la dette totale sur les revenus de la Ville soit retardée (ou repoussée).
La mise en chantier de grands projets en mobilité (que ce soit en transport en commun, transport actif ou transport routier) aurait, en plus des effets sur l'économie, des effets bénéfiques sur la circulation des biens et des personnes en toute sécurité et répondrait à des impératifs écologiques et structurants.	L'accélération des investissements pourrait entraîner une augmentation de l'endettement pour la Ville, avec toutes les implications que cela apporte (par exemple l'augmentation du fardeau de la dette pour les générations futures, etc.).
Le choix de certains projets en infrastructure, notamment certains projets de logement abordable, pourrait également avoir un effet structurant pour l'économie montréalaise et soutenir directement certains secteurs ainsi que les populations les plus affectées par la crise liée à la COVID-19.	La Ville doit obtenir l'engagement des gouvernements du Québec et du Canada à appuyer certains projets pour assurer leur réalisation et accélérer leurs processus d'approbation, tout en respectant les normes environnementales et éthiques.

Dans ce cadre, la Ville cherche à sonder sa population afin de déterminer la préférence de ses citoyen.ne.s quant aux stratégies d'équilibre budgétaire à privilégier.



LES QUESTIONS SOUMISES À LA CONSULTATION

- 1) Afin de faire face au défi d'équilibre budgétaire dans le contexte de la COVID-19, est-ce que la Ville devrait :
 - revoir à la baisse, ou même limiter, certains services afin d'éviter des augmentations de taxes foncières;
 - atténuer le choc financier en étalant le défi budgétaire dans le temps, sous réserve d'une modification de la loi, et donc déposer un budget non équilibré (tel que recommandé par le comité des experts);
 - augmenter les taxes foncières, et ce, même au-delà de l'inflation, afin de maintenir le niveau de services aux citoyen.ne.s pour équilibrer son budget.
- 2) Si la Ville devait revoir à la baisse ou même limiter certains services, quels services devraient être revus? Sécurité publique (police), gestion des matières résiduelles, déneigement?
- 3) Est-ce que la Ville devrait participer activement à un retour vers une économie plus forte en faisant davantage d'investissements en immobilisations, et ce, en ajustant son plan décennal de retour à un ratio d'endettement de 100 % de ses revenus annuels?

B) L'amélioration des services aux citoyen.ne.s par des investissements en projets d'immobilisations

La Ville a lancé, le 18 avril 2019, la consultation en ligne Rêvons Montréal 2020-2030. S'adressant à la population et au personnel de la Ville, cette consultation s'inscrit dans le cadre de la démarche d'alignement stratégique de la Ville, dont l'objectif est de créer une vision commune de la métropole pour la prochaine décennie.

La crise de la COVID-19 rend d'autant plus pertinente la volonté de la Ville d'être une métropole au service des ses citoyen.ne.s. Celle-ci doit procéder à des investissements à l'échelle humaine pour assurer le caractère dynamique et inclusif de tous ses quartiers ainsi que le volet durable des investissements en mobilité et en aménagements.

Au-delà de la crise de la COVID-19, la planète fait face à une crise écologique importante. Ainsi, les investissements qu'effectue la Ville doivent refléter une transition écologique au profit du bien-être de ses citoyen.ne.s.

Finalement, la crise de la COVID-19, bien qu'elle ait eu un impact dévastateur, est l'occasion de se questionner sur les façons de faire et les investissements qui permettront d'améliorer les services aux citoyen.ne.s à long terme. Pour relancer l'économie, tous les paliers de gouvernement cherchent à investir en infrastructures et en projets d'immobilisations. Afin que Montréal puisse sortir de la crise plus résiliente et encore plus au service de ses citoyen.ne.s, chaque investissement doit s'arrimer à la Vision 2020-2030 de la Ville. Ainsi, bien qu'elle investisse une grande partie de son Plan décennal des investissements dans les infrastructures de l'eau et de la voirie en vue de réduire son déficit d'entretien historique, la Ville reconnaît l'importance d'investir dans d'autres secteurs.

Dans ce contexte, la Ville cherche à sonder sa population afin de savoir quels types d'investissements en immobilisations devraient être priorités.



LES QUESTIONS SOUMISES À LA CONSULTATION

- 1) Dans quels secteurs la Ville devrait-elle accentuer ses investissements dans le cadre de la relance économique?
 - Développement durable et transition écologique
 - Équipement culturel et de loisirs
 - Infrastructures routières
 - Infrastructures de l'eau
- 2) Quelle devrait être la priorité de la Ville lorsqu'elle réfléchit à ses investissements en aménagements urbains?
 - Les activités commerciales locales
 - Les déplacements actifs et durables
 - Les aménagements inclusifs et solidaires
 - Le verdissement et la résilience écologique

Montréal 

montreal.ca